

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**25 NOVEMBRE 2021**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**France relance –  
candidature à l'appel à  
projets aménagements  
cyclables**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 26 novembre 2021  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 26 novembre 2021  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 novembre 2021

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre à 21 heures, le  
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-  
en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le  
18 novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de  
Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD,  
Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur  
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI,  
Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur  
PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS,  
Madame GUYARD, Madame BOUTIN, Monsieur  
MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur  
BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI,  
Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame  
LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame  
MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI,  
Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur  
SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE,  
Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur  
RICHARD, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ,  
Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur HAÏAT à Monsieur NDIAYE  
Madame AGUNET à Madame PEUGNET  
Madame GOTTI à Madame MACE  
Monsieur ALLAIRE à Monsieur VENUS  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur SALLE à Monsieur PERICARD  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Madame MEUNIER

**N° DE DOSSIER** : 21 F 29b

**OBJET** : FRANCE RELANCE – CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS  
AMENAGEMENTS CYCLABLES

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre du Plan de relance et du Plan « Vélo et Mobilités actives », la Préfecture de la Région Île-de-France s'est vue attribuer une enveloppe de 18,3 M€ pour financer un nouvel appel à projets « Aménagements cyclables ».

L'objectif de ce nouvel appel à projets, ouvert depuis le 20 octobre 2021, est de soutenir les maîtres d'ouvrage publics en particulier pour la réalisation d'itinéraires structurants sur le territoire régional qui permettent d'assurer des itinéraires continus et sûrs. Les projets éligibles peuvent être de type « discontinuité » (ouvrages d'art et points noirs de sécurité routière) ou de type « itinéraire sécurisé » (aménagement justifié par les trafics et les vitesses sur un itinéraire inférieur à 15 km de longueur). Une logique d'itinéraire cyclable complet doit prévaloir et seuls les aménagements sécurisés en site propre, séparés de la circulation automobile, sont pris en considération.

Les travaux doivent être notifiés au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et les projets doivent être mis en service dans un délai maximal de 48 mois après le dépôt du dossier.

Dans son plan d'investissement triennal 2021-2023, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a prévu 4 zones d'aménagements cyclables, les zones 2 à 4 (rues Saint Vincent, Témara et Liberté, place Pompidou, rue de la Maison verte) étant programmées en 2022 et 2023.

L'aide de l'État peut cofinancer ces travaux à hauteur de 20 % du montant HT des dépenses éligibles et ne pourra pas être inférieure à 100 000 € par projet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets « Aménagements cyclables » de la Préfecture de la Région Ile de France et à signer tous les documents s'y rapportant.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

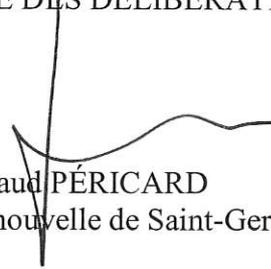
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets « Aménagements cyclables » de la Préfecture de la Région Île-de-France et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye